

SECURITE DES ÉTUDIANTS DES ECOLES DE LA Fésia LORS DES MOBILITES INTERNATIONALES

Politique, Règles et Procédures

Politique de l'établissement

A policy is a guiding principle used to set direction in an organization. It can be a course of action to guide and influence decisions. A policy is a decision taken by a Management concern to set forth some aims and objectives for growth and development of the company, firm or organization. A policy is not changeable from time to time. It is a long run set of goal to derive the desired results. Policies are made on broad mind, with a view to communicate good governance of a company or firm.

La Fésia est une Fédération d'établissements d'enseignement supérieur qui a pour objet de former des techniciens et des cadres supérieurs pour le secteur agricole français, européen et mondial.

Parce que les jeunes diplômés seront confrontés aux questions internationales dans leur travail quotidien (clients, fournisseurs, concurrents, matières premières, contexte géopolitique, politiques publiques, évolution des marchés...), l'imprégnation internationale des étudiants des écoles de la Fésia est l'un des objectifs pédagogiques des Institutions membres du consortium.

Cette imprégnation se fait au travers de cours suivis en France (interculturel, langues, communication ; questions économiques...), au travers des actions dites « d'internationalisation at home » (en tirant parti de la présence d'enseignants chercheurs étrangers et d'étudiants internationaux en mobilité entrante dans les campus français) et au travers de mobilités internationales sur tous les continents. Ces mobilités¹ de sont encouragées, voire obligatoires selon les institutions.

Les Ecoles de la Fésia promeuvent une vision ouverte, optimiste et non anxiogène de l'international. Dans ce cadre, elles considèrent que les étudiants sont aussi acteurs de leur sécurité par leur comportement et par les informations qu'ils font remonter aux écoles pendant leur mobilité. Par ailleurs, chaque Ecole de la Fésia a pouvoir de demander à un ou plusieurs de ses étudiants d'interrompre sa mobilité et de rentrer en France sans délais si elle considère que les conditions de sécurité l'exigent.

Règlement

A Rule is that which is prescribed or laid down as a guide for conduct. A rule is such that it is a doctrine to observe by one and all. Rules can be made from to time in consonance with the circumstances prevailing in the society and modern trends of business activities to suit to the needs of the people, employees, firms etc. All the rules are subjected to legal scrutiny. Rules can be relaxed at times of need, depending upon the circumstances and situations prevailing.

Les activités internationales mutualisées de la Fésia sont pilotées par la Commission Internationale de la Fésia. En sont membres de droit : la Secrétaire Générale de la Fésia, le Directeur d'une institution nommé par ses pairs (Directeur référent), ainsi que les quatre Responsables des Relations Internationales des 4 Ecoles. La commission Internationale propose la stratégie internationale et les objectifs à atteindre l'année en cours au Comité de Direction, qui les approuve, les amende ou les rejette.

¹ Les mobilités peuvent être de deux natures : académique ou stage

Les mobilités sortantes des étudiants français peuvent prendre 4 formes : les voyages d'études encadrés, les stages (en entreprise, exploitation agricole, unité de recherche...), les séjours d'études académiques et les doubles diplômes. Les mobilités dans le cadre des césures ne sont pas de la responsabilité des Ecoles de la Fésia.

Pour permettre les mobilités académiques, les Ecoles de la Fésia mutualisent et co-animent un réseau de plus 130 universités dans le monde. Elles mutualisent également une partie des programmes de financement de ces mobilités (programme Erasmus, programmes bilatéraux)². Elles mutualisent enfin des moyens : les Responsables de Zone Géographique, qui conduisent les actions concertées Fésia sur leur périmètre géographique.

Lorsque la sécurité d'un étudiant ou d'un groupe d'étudiant est menacée, il convient de distinguer deux cas de figure:

1. Le problème sécuritaire est ponctuel, lié à l'étudiant (lieu d'habitation, nature ou contexte du stage, conduite à risque...) et ne met pas en cause la sécurité des autres étudiants de la Fésia dans le même périmètre géographique.
2. Le problème sécuritaire est général et se pose à l'ensemble des étudiants des Ecoles de la Fésia dans le même périmètre géographique

Dans le premier cas de figure, l'Ecole de rattachement de l'étudiant gèrera la situation et en informera les autres membres de la Fésia.

Le second cas impose une réponse concertée, et, dans toute la mesure du possible, commune, des Ecoles de la Fésia, afin de ne pas créer de tensions entre les étudiants des 4 Ecoles potentiellement présents chez un même partenaire universitaire Fésia.

Si une réponse commune ne peut être trouvée, chaque Ecole est libre de sa décision et s'engage à informer les autres Ecoles du message transmis à ses étudiants.

Procédures

A procedure is a particular way of accomplishing something. It should be designed as a series of steps to be followed as a consistent and repetitive approach or cycle to accomplish an end result. A procedure is a systematic direction through which one can follow the things to do in a right path. Procedures are nothing but right paths. Anybody will get fruitful result if he follows the prescribed procedure.

Avant le départ en mobilité individuelle (stage, séjour d'études académique ou double diplôme hors Europe)

Chaque Ecole prépare ses étudiants selon ses procédures propres en les sensibilisant aux risques généraux des mobilités et aux risques particuliers liés au pays de destination. Cela peut se faire par la voie d'un document (guide des séjours d'études), par des amphis d'information ou des rencontres bilatérales entre l'étudiant et un salarié de l'Ecole.

Pour les départs hors zone Erasmus³, la situation sécuritaire du lieu de séjour est estimée selon le site « conseil aux voyageurs » du Ministère des Affaires Etrangères qui est la référence pour les Ecoles. Ne sont autorisées que les destinations signalées en vert ou en jaune sur les cartes pays. Tout projet de mobilité qui se trouverait dans des zones orange ou rouge est interdit.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

² Les programmes régionaux sont exclus de la mutualisation

³ Sauf modification de la situation sécuritaire du pays

Aucun étudiant de la Fésia n'est autorisé à partir en mobilité hors zone Erasmus sans avoir :

1. Remis les preuves qu'il est assuré pour sa mobilité
2. Signé l'attestation de sécurité⁴, qui formalise les engagements que prend l'étudiant pour assurer sa sécurité durant sa mobilité.

Par ailleurs, tous frais liés à un retour anticipé seront à la charge de l'étudiant.

Pendant la mobilité

1. Si le problème sécuritaire est ponctuel (lié à l'étudiant)
 - L'école de rattachement de l'étudiant règle le problème. Une fois le problème résolu, elle informe le Responsable de Zone Géographique (s'il existe) et directement les 3 autres Responsables des Relations Internationales de la Fésia.
 - Chaque école est libre de communiquer sur l'incident auprès de ses étudiants en mobilité dans le même pays.
2. Si le problème sécuritaire est général et se pose à l'ensemble des étudiants de la Fésia dans le même périmètre géographique :
 - La première école à être informée du problème contacte le Responsable de Zone Géographique (s'il existe) et directement les 3 autres Responsables des Relations Internationales en utilisant les moyens les plus rapides (téléphone, Skype, réseaux sociaux, mail le cas échéant...)
 - Si les Responsables des Relations Internationales estiment que la situation est grave et urgente, ils en informent chacun leur Directeur, et demandent l'organisation d'une conférence téléphonique des Directeurs dans les 24 heures. Ils préparent un point sur la situation et des préconisations.
 - Les décisions prises par les 4 Directeurs sont mises en application par chaque école. Dans le cas où un consensus n'est pas trouvé, chaque Ecole est souveraine dans ses décisions.
3. En cas de problème, ou si l'étudiant constate une évolution inquiétante du contexte sécuritaire de son stage, il en informe son école de rattachement selon ses procédures propres.
4. Chaque Ecole s'engage à réintégrer dans les cycles standards de son Ecole, ses étudiants en mobilité internationale, contraints pour des raisons sécuritaires de revenir en France avant la fin prévue de leur séjour.

⁴ Document en annexe

LOGO DE

L'ECOLE

Je soussigné (e) :Promotion :

Certifie :

- Avoir pris connaissance des « Conseils aux voyageurs » sur le site du Ministère des Affaires Etrangères (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>),
- Etre informé(e) de la situation politique et sécuritaire au, pays dans lequel je vais réaliser mon stage/ mon semestre d'études duau,
- Connaître les recommandations sur le comportement adéquat à adopter dans ce pays (respect de la culture locale)

Je m'engage à :

- Informer le **NOM DE L'ECOLE** de toute évolution des conseils sur le site du Ministère des Affaires Etrangères, que ce soit avant mon départ ou pendant mon séjour,
- Ne pas me rendre sur mon lieu de stage/d'études si le Ministère change avant mon départ le statut de la zone de destination et la qualifie en zone déconseillée,
- M'inscrire sur le site ARIANE avant mon départ, pour être enregistré(e) comme voyageur auprès du Ministère des Affaires Etrangères (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques-20973/preparer-son-depart-20975/ariane/>),
- Me faire connaître du consulat le plus proche de mon lieu de stage/d'études,
- Une fois sur place, respecter les consignes de sécurité qui figurent sur le site du Ministère, et ne jamais me rendre en zones signalées en orange et rouge et ce même pour mes activités privées,
- Revenir en France si le site du Ministère change le statut de la zone où je séjourne pendant la durée de mon séjour en zone déconseillée ou si le **NOM DE L'ECOLE** me le demande.

En cas de manquement à ces engagements :

- **Je décharge le **NOM DE L'ECOLE** de toute responsabilité,**
- **Le **NOM DE L'ECOLE** pourra décider de ne pas valider mes ECTS acquis pendant cette période.**

En parallèle, l'Ecole s'engage à réintégrer dans ses cycles standards, ses étudiants en mobilité internationale, contraints pour des raisons sécuritaires de revenir en France avant la fin prévue de leur séjour.

Fait à pour valoir ce que de droit.

Date :

Signature de l'étudiant(e) ou des parents pour les mineur(e)s :

Une copie de ce document sera envoyée aux parents.